

LE BUDGET « CHARGES DE PERSONNEL » POUR L'ASSOCIATION EMPLOYEUR



ORGANISATEUR(S) : CHAMBRE DES ASSOCIATIONS

THÈME : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION



Perfectionnement



Gratuit



3 heures



En ligne

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Le budget « charges de personnel » pour l'association employeur

Le budget est un outil financier prévisionnel incontournable pour bien piloter son activité. Pour l'association employeur, la part des charges de personnel y est le plus souvent prépondérante ; il devient alors indispensable de connaître les impacts de ce « sous-budget » sur le budget global. Cette formation permettra de bien cerner les principales composantes du salaire et d'évaluer le coût pour l'association des charges de personnel prévisionnelles et d'en mesurer ainsi l'importance.

Objectifs

- Mieux appréhender l'impact budgétaire d'un recrutement
- Savoir effectuer le calcul budgétaire d'une charge de personne

Programme

- La notion de salarié, obligations et principales composantes de la rémunération.
- Calcul de base d'un salaire simple avec coût employeur mensuel et annuel
- Cas pratique avec support Excel

DATE(S) DE LA FORMATION

11 avril 2024

14H30-17H30

POUR S'INSCRIRE



01 48 83 66 40



cda@cda-asso.com



<https://www.helloasso.com/associations/c...>

STRUCTURE FORMATRICE



Chambre des associations



Voir la présentation de cette structure

LE BUDGET « CHARGES DE PERSONNEL » POUR L'ASSOCIATION EMPLOYEUR

